



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Le quinze décembre deux mil huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, Sénateur-Maire de Saint-Aunès.

Présents :

A. AMASIO, A. AQUILINA, M-F. BA, J-P. BAUD, V. CARBONELL,
H. CRISTAU, M. DUFOUR, C. FAUCONNIER, G. GRABIEL,
J. HELSEN, A. HUGUES, M-L. MALATERRE, B. MEYNIER,
M. PECCOUX, C. PEREYRON, R. SALVADOR, P. SEGURA,
F. THOMAS, J-L. VALETTE, P. VANDROUX, E. VERDELHAN.

Absent excusé :

M-L. MALATERRE a donné pouvoir à M.PECCOUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès Verbal de la dernière réunion du treize novembre deux mil huit.

Emilie VERDELHAN est nommée Secrétaire de séance.

FINANCES
Henri CRISTAU

1) DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 3.

Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal que l'état d'exécution du Budget nécessite des réajustements d'inscriptions budgétaires.

Dans la section « Fonctionnement » :

- Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »
- article 6411 « Personnel titulaire » doit être abondé de 32.500 €.
- somme transférée du chapitre 011 « Charges à caractère général » :
- article 611 Contrats de prestation de service -24.000 €
- article 616 Primes d'assurances- 4.000 €
- article 60611 Eau et Assainissement.....- 4.500 €

Dans la section « Investissement » :

- Le chapitre 204 « Immobilisations Incorporelles »
- article 2042 « Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé » doit être abondé de 3.000 €,
- somme transférée du chapitre 21 « Immobilisations corporelles - article 2151 « réseaux de voirie » afin d'assurer le paiement des subventions pour réfections de façades à M. PRADEILLE ET M. ARACHALOFF approuvées lors du Conseil Municipal du 03 novembre 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la présente décision budgétaire modificative n° 3.

2) DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 4.

Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal que l'état d'exécution du budget 2008 nécessite une modification des inscriptions budgétaires du B.P. 2008 :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Art. 61523 : Entretien de voies et réseaux	Chap. 023 : Virt.Section Investiss. -50 000€	Chap.011-Article 61523 +50 000€
Art. 6554 : Contribution aux organismes de regroupement	Chap. 023 : Virt.Section Investiss. -20 000€	Chap. 65-Article 6554 +20 000€

En conséquence, l'imputation 021 : "virement de la section de fonctionnement" passe de 1.480 000 € à 1.410 000 €, et l'opération 945-2312 Terrain de foot est diminuée de 70.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la présente décision budgétaire modificative n° 4.

3) INTÉGRATION DES TRAVAUX TERMINÉS SUR LA COMMUNE DE SAINT-AUNÈS :

Madame le Sénateur Maire informe le Conseil Municipal que suite à un courrier de Monsieur le Trésorier Payeur de Mauguio, il convient de procéder à diverses régularisations d'écritures.

Compte débité	Compte crédité	Montant	N° Inventaire	N° Inventaire définitif	Nom
2113	2312	96.827,70	2006-045	2006-945	Agorespace
21318	2312	42.136,99	038	1995-003	Découpe porte tennis
21531	2315	5.724,53	21531	21531	Réseau adduction eau potale
21318	2313	1.032.278,54	2003-020	2003-020	Salles Associations

4) INTÉGRATION AUX TRAVAUX DES FRAIS D'ÉTUDES :

Il convient :

- D'ouvrir des crédits par la DM suivante
- Dépense compte 2313 : + 61.516,40 €,
- Recette compte 2031 : + 61.516,40,
- De passer l'écriture d'ordre budgétaire suivante : un mandat au compte 2313-041 et un titre au 2031-041 pour 61.516,40 €

5) RÉGULARISATION DE L'INDEMNITE DE SINISTRE :

Opération d'ordre budgétaire : un mandat au compte 675-042 pour 261.814,33 €, un titre au compte 2313 pour le même montant.

N.B. : il n'est pas nécessaire de prévoir d'ouverture de crédit par DM.

6) RÉGULARISATION DU COMPTE 4582 :

Le Maire de Saint-Aunès atteste que les recettes imputées avant 1996 au compte 141 concernaient des travaux communaux et auraient dû être imputées au compte 140 et transférées ensuite au compte 131. Dès lors la transposition M11 / M14 transférant ces recettes au compte 4582 est erronée.

Le Maire de Saint-Aunès demande au Receveur Municipal le passage de l'écriture suivante :

- Débit compte 4581
 - Crédit compte 1318
- pour 50.361,44 €.

7) INDEMNITES DE FRAIS DE MISSION :

Suite à la décision du Conseil Municipal du 15 juillet 2008 d'acquérir un camion IVECO DAILY 35 C12 à un garage mieux disant à DECAZEVILLE (Aveyron), Monsieur Alain HUGUES, Adjoint aux Travaux, a accompagné avec son véhicule personnel AUDI A4 puissance 7 CV, un agent municipal pour récupérer ce camion.

La distance parcourue Aller / Retour s'élevait à 500 km, le tarif kilométrique étant de 0,29 €, le montant du remboursement est donc de 468 km x 0,29 € = 135,72 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le paiement des indemnités dues à l'Adjoint précité.

8) CONTRAT DE GROUPE :

Madame le Maire rappelle que par décision du Conseil Municipal du 02 avril 1992, la Commune s'est engagée à verser à la M.N.T., dans le cadre des contrats de prévoyance groupe pour le personnel titulaire, une participation de 50% de la cotisation, de l'action sociale en faveur du personnel.

Le montant annuel pour 2008 de cette participation s'élève à 1.505 €.

Madame le Maire propose de la verser sous forme de subvention à l'organisme précité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Sénateur Maire, après en avoir délibéré, accepte la proposition présentée, décide d'imputer cette dépense à l'article 65737 du budget.

9) SALLES D'ÉVOLUTIONS : LOT N°10 - ELECTRICITÉ.

Lors de la réunion de la commission d'Ouverture des Plis, le 9 novembre 2007, l'entreprise SMEE avait été retenue pour une solution de base de 31.412,15 €, et avait présenté plusieurs options pour un montant total de 34.923,22 €.

Au cours du chantier, il est apparu opportun de retenir également les options proposées dans la soumission initiale.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2008, un avenant de 2.774,22 € correspondant à une modification des équipements électriques, suite à l'extension du bâtiment, était accepté,

Pour cet avenant, le montant initial du marché de 34.923,22 € avant cumul aurait dû être retenu proposition de base, or il a été inscrit 31.412,15 €.

En conséquence, le montant total après rectification du marché SMEE s'élève à 37.697,42 €.

Monsieur Alain HUGUES, Adjoint aux Travaux, propose au Conseil Municipal d'adopter les avenants et le marché initial ainsi modifiés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les avenants et le marché initial ainsi modifiés.

10) RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE TRANSFERT DES CHARGES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OR.

Le mercredi 12 novembre 2008, la Commission de Transfert des charges de la Communauté de Communes du Pays de l'Or a procédé à l'évaluation des charges à transférer pour :

- l'établissement nautique du Grand Bleu à la Grande-Motte,
- l'extension de la voirie communautaire à Lansargues.

Pour le complexe nautique du Grand Bleu, l'évaluation du transfert de charges est basée sur les trois derniers comptes administratifs (exercices 2005 à 2007). Elle fait ressortir en moyenne des dépenses de 1.239.056,40 € pour des recettes de 797.281,58 € soit un déficit annuel d'exploitation de 441.774,82 €. En prenant en compte en outre l'annuité de la dette de 43.505,21 € et une économie prévue de 44.958,61 € (grâce à un compteur vert), le transfert de charges imputé à la Grande-Motte sur son attribution de compensation est de 440.321,42 €.

Pour la voirie communautaire de 711 m transférée par la Commune de Lansargues à la Communauté de Communes du Pays de l'Or, l'évaluation de transfert de charges a été effectuée en utilisant le même barème que celui déjà appliqué pour les autres voiries communautaires. Il en résulte un montant de transfert de 1.805,94 € imputable à la Commune de Lansargues.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la Commission d'Évaluation de transfert des charges de la Communauté de Communes du Pays de l'Or et les montants de transfert ainsi arrêtés :

➤ Etablissement Grand Bleu	440.321,42 €
➤ Voirie : chemin de Mudaison aux caves.....	1.805,94 €

SECURITÉ
Henri CRISTAU

Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint à la Sécurité, informe le Conseil Municipal sur deux réunions récentes concernant la sécurité :

Au cours de la réunion mensuelle, le 1^{er} décembre 2008 avec le Lieutenant MATUSZAK, Commandant la Brigade de Gendarmerie de Mauguio, celui-ci a fait le bilan des délits constatés au cours du mois de novembre sur la commune de Saint-Aunès. Il a signalé, en particulier, un cambriolage dans la résidence du Square ainsi qu'une tentative de vol à l'arraché sur le parking de Leclerc et plusieurs vols à la roulotte.

Dans une réunion en Préfecture, le 10 décembre 2008, le Colonel F. AGOSTINI, Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Hérault, a présenté le Plan de Sécurité-Prévention-Partenariat pour 2009 comportant un bilan de la saison estivale juillet-août 2008, l'analyse diagnostic de ce bilan et les objectifs 2009. Il a été souligné un fort accroissement des interventions sur rixes et ivresses puliques au cours des fêtes (91 rixes pour l'Hérault dont 34 pour la zone littorale). Un partenariat plus actif est souhaité pour les fêtes votives. Par ailleurs, des actions de prévention auprès des collèges et lycées vont être accrues ; la vidéosurveillance de zones sensibles sera favorisée (435.000 € de subvention pour 141 caméras) dans 26 communes parties prenantes.

CULTURE & COMMUNICATION
Cécile PÉREYRON

CULTURE.

1) SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2008

➤ 1^{er} Association « Au Plaisir de Lire » :

M. Pierre SEGURA, Adjoint délégué aux Associations et Cécile PEREYRON Adjoint délégué à la Culture proposent au Conseil Municipal de voter une subvention complémentaire exceptionnelle de 3.500 euros pour l'Association « Au plaisir de Lire » pour un achat de livres, CD, DVD pour la Médiathèque.

➤ 2^{ème} Association « Loisirs et Culture » :

Les années précédentes, des « Pères Noël » bénévoles apportaient des jouets aux enfants le soir de Noël. Cette année l'Association Loisirs et Culture se chargera d'organiser cette tournée auprès des familles qui le désirent. Une subvention de 1.000 € pourrait lui être attribuée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

. 3.500 € à l'association Au plaisir de Lire,

. 1.000 € à l'association Loisir et Culture,

précise que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du BP 2008.

2) CONCOURS DÉCORATIONS DE NOËL: [16 inscrits].

Le passage du jury dans les maisons a eu lieu mercredi 10 décembre de 16 h 30 à 20 h 00, en présence de la quasi-totalité de la commission « Culture », de Monsieur Vincent MALAVIELLE, Directeur Général des Services et de Monsieur DINOUEARD, Directeur de Leroy Merlin, sponsor du concours.

La remise des prix a eu lieu le dimanche 14 décembre à l'occasion du vin chaud offert à la population à 12 h 00 par Monsieur DINOUEARD, en présence de Marie-Thérèse BRUGUIÈRE :

Nuit

- 1^{er} prix : M. SOTTO (1 carte cadeau de 80 €),
- 2^{ème} prix nuit : M. ROBERT - résidence de l'Escolette (1 carte cadeau de 50 €),
- 3^{ème} prix nuit : M. GARCIA (1 carte cadeau de 30 €).

Jour

- 1^{er} prix : Mme RAMORA - résidence le Patio (1 carte cadeau de 80 €),
 - 2^{ème} prix : M. OLIVE (1 carte cadeau de 50 €),
 - 3^{ème} prix : M. SOTTO (1 carte cadeau de 30 €).
- et par chaque participant une carte cadeau de 15 €, chez LEROY MERLIN.

3) MARCHÉ DE NOËL :

Merci à la commission « Culture » qui a fourni un travail colossal dans la bonne humeur.

Malgré les intempéries qui n'ont pas permis de profiter de tous les spectacles prévus, la journée a été une réussite.

Une trentaine d'exposants, des ateliers enfants complets, du maquillage toute la journée, la fresque enfant, du théâtre burlesque dans le bus. Beaucoup de visiteurs, une bonne participation de la population au vin chaud. Loterie tout au long de la journée avec les lots offerts par les artisans. Beaucoup de retours positifs de la population, de nombreux appels d'artisans pour se réinscrire l'année prochaine. La troupe reviendra, peut-être dans de meilleures conditions.

4) MÉDIATHÈQUE :

Les recrutements sont clôt (deux personnes recrutées à mi-temps).

5) AGENDA :

- 24 janvier : une pièce de théâtre comique avec les « Rousigapotes », dans une version délirante de Molière.
- 28 février : un one woman show en chansons avec LOU VOLT de l'orchestre du Splendide.

COMMUNICATION.

- Présentation de l'affiche et des flyers pour le passage du Père Noël.
- Présentation de l'affiche « Bonnes Fêtes de fin d'Année ».
- Le bulletin annuel sera disponible le vendredi après-midi 19 décembre, pour une distribution le week-end avant Noël, avec les chocolats.

SCOLAIRE & SOCIAL
Marie-Françoise BA

SCOLAIRE.**1) COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE « GROUPE ALBERT DUBOUT ».**

Mme M-Françoise BA, Adjoint délégué aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que les enfants de l'école maternelle ont participé au festival du cinéma de Baillargues. Des frais ont été réglés directement par la Coopérative scolaire maternelle pour un montant de 280 euros. Elle propose au Conseil Municipal de voter une subvention complémentaire à la Coopérative scolaire pour un montant de 280 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde la subvention suivante :
 . 280 euros à la Coopérative scolaire de l'école maternelle.

2) ÉCOLE DES GARRIGUES :

Le Père Noël viendra à l'école maternelle vendredi 19 décembre dans l'après-midi.

Le Comité de parents d'élèves a suivi la demande de la Commission Scolaire à savoir l'achat de livres comme cadeau de Noël.

SOCIAL.

Le traditionnel repas de Noël pour les personnes de plus de 60 ans s'est déroulé mercredi 10 décembre et comme à l'accoutumé, s'est bien passé : 230 convives.

Les boîtes de chocolat au 3^{ème} âge seront à distribuer en même temps que le bulletin, à partir du vendredi 19 décembre.

URBANISME & ENVIRONNEMENT

Alain AQUILINA

1) PLAN DE PROTECTION RISQUES D'INONDATIONS [P.P.R.I.] :

Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint à la Commission Urbanisme et Environnement, donne un compte rendu de la réunion tenue à la D.D.E. pour la présentation du nouveau plan de P.P.R.I.

Après avoir été annulé par décision du Tribunal Administratif de Montpellier, ce nouveau schéma a défini précisément à l'intérieur des zones inondables, trois types de zone :

- Une à risque majeur appelée « zone aléa fort » où les eaux peuvent atteindre en période de pluie centennale, un mètre.
- Une appelée « zone aléa modéré » où les pluies peuvent atteindre un maximum de 50 cm.
- Une appelée « zone d'aléa résiduel » qui peut être envahit pour une hauteur environ à 10 cm.

Ce nouveau Plan améliore considérablement les programmes de bassins de rétention imposés par la M.I.S.E. dans le cadre de la Z.A.C. des Châtaigniers car les terrains compris entre l'avenue du Salaison et la ligne de chemin de fer ne sont plus classés en zone d'aléa fort mais en zone d'aléa résiduel permettant éventuellement d'y installer des bassins de rétention d'eau ; de plus le Mas du Verteil, où tout changement d'affectation était interdit par son classement en zone à haut risque, a été reclassé en zone d'aléa résiduel.

2) MODIFICATION DU P.L.U.

Monsieur Alain AQUILINA informe le Conseil Municipal des diverses modifications concernant le P.L.U. dont la rédaction a été confiée au Cabinet d'avocats Philippe GRAS ; ces modifications concernent principalement la Parc d'Activité de Saint-Antoine pour permettre l'installation des bâtiments de stockage et de transformation d'Orchestra.

3) PARC D'ACTIVITES DE SAINT-ANTOINE.

a) Zone AUZ

L'article AUZ-10 (hauteur maximale des constructions) fixe une hauteur de 12 mètres maximum

ou ponctuellement et pour des raisons techniques ou de fonctionnement, une hauteur supérieure pourra être autorisée. Il conviendra de fixer cette hauteur maximale à 14 m uniquement sur la zone d'entrepôts et de transformation des hangars d'Orchestra.

L'article AUZ-12 (aire de stationnement) impose pour la construction à usage d'entrepôt un emplacement par tranche de 80 m² de SHON. Cette contrainte pour des grands bâtiments de stockage ou de fabrication est démesurée, en effet, sur un bâtiment comme celui d'Orchestra de 400 m², 500 places de parkings devraient être prévues, hors, à l'usage, quasiment 80 % seraient inutile ; il conviendra donc de modifier cet alinéa.

La troisième modification concerne l'amiante du pont, qui dans l'article AUZ6 interdit dans la bande des 100 mètres établie de part et d'autre de l'axe de l'autoroute toute construction. Cette clause concerne les habitations et n'a déjà pas été appliquée au niveau des bâtiments LEROY MERLIN et pénaliserait le lotissement n° 3 du Parc d'Activités. Cette bande de protection pourrait se limiter à 30 mètres.

b) Zone A1

Dans le secteur A1 l'Art. A-1 :

« Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole sont interdites ; il comprend leur amélioration et l'extension des existantes ». Cette restriction interdit pour une exploitation agricole toute possibilité de développement. Il paraît opportun de modifier cet article en permettant sur les bâtiments existants une extension accolée.

b) Zone NA

Dans le secteur NA l'Article NA2 :

L'article NA2 permet un agrandissement des bâtiments existants jusqu'à concurrence de 10 % et 40 m² de SHON maximum et interdit tout changement de destination et la création de logements supplémentaires.

Il se trouve que certains de ces Mas qui ont perdu leur activité agricole possèdent des constructions d'architecture remarquable qui, si elles ne sont pas réhabilitées, tomberaient petit à petit en ruine. Il paraît opportun dans ces bâtiments à caractéristiques notoires de permettre un changement de destination.

4) ACQUISITION DE TERRAIN - ESTIMATION DES DOMAINES

Monsieur Alain AQUILINA, suite à l'intention du Conseil Municipal d'acquérir à l'indivision MONIQUET, les terrains cadastrés AH 81 - AH 82 - AH 84 - AH 85 pour une superficie de 29.637 m² jouxtant le terrain de football pour une éventuelle extension de notre parc des sports, présente au Conseil Municipal le rapport de l'inspecteur des Domaines.

La valeur vénale de l'immeuble a été estimée à 45.000,00 €, soit environ 1,50 € le m², avec une marge de négociation fixée à 15 %.

Le Conseil Municipal prend acte de cette évaluation et délègue Messieurs Alain AQUILINA, Adjoint à l'Urbanisme et Alain HUGUES, Adjoint aux Travaux, pour négocier avec les propriétaires et donner leur conclusion au Conseil Municipal.

5) JARDINS DE LA MAIRIE

Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint à l'Urbanisme et Environnement, présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du Square Jardin de la Mairie, établi par le Cabinet SERI. Cet

écrin de verdure permettrait d'embellir les jardins extérieurs compris entre la Mairie et les Salles Associatives.

Le montant de ces travaux a été estimé, honoraires compris, H.T. à 660.000,00 €.

Afin de parfaire le financement de cette opération programmée au Budget 2009, Monsieur Alain AQUILINA propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière la plus large possible :

- Du Département de l'Hérault,
- De la Région Languedoc Roussillon,
- De la réserve parlementaire du Monsieur le Député de l'Hérault,
- De Madame le Sénateur de l'Hérault.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet d'aménagement précité, sollicite du Département de l'Hérault, de la Région Languedoc Roussillon, de la réserve parlementaire de Monsieur le Député de l'Hérault, de Madame le Sénateur de l'Hérault, l'aide financière la plus large possible pour parfaire cette opération programmée au Budget 2009.

TRAVAUX
Alain HUGUES

1) CERTIFICAT DE COMPENSATION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la décision de confier l'entretien des pelouses du stade à une société privée, le matériel municipal spécifique pour ces travaux était inutilisé.

Il a été décidé de le mettre en vente pour acquérir un aspirateur à feuilles, très utile pour le nettoyage du village.

Le montant de cette acquisition, après consultation auprès de vendeurs spécialisés, s'élève à 4.266,15 €, le rachat de la tondeuse John Deere 455 et de ses accessoires a été proposé et retenu pour un montant de 3.344,48 €, soit un reste à payer 921,67 € H.T. - 1.102,32 T.T.C.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir ces propositions en procédant à la sortie d'inventaire et de l'actif de la Commune de la Tondeuse John, Deere 455 pour un montant de 3.344,48 € et de rentrer dans l'actif l'aspirateur HONDA et ses accessoires pour un montant de 4.266,15 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions présentées.

2) AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur Alain HUGUES, Adjoint aux Travaux donne un compte rendu de l'avancement des travaux :

➤ Médiathèque - Salle d'évolutions

Les travaux intérieurs sont quasiment terminés ; les aménagements extérieurs : agrandissement cour de l'école, création de parkings, espaces végétalisés, sont en cours de réalisation, les délais de fin de travaux devraient être respectés.

➤ Rue Saint-Exupéry

L'entreprise EIFFAGE attributaire du Marché est en cours d'estimation des travaux de liaison entre la rue Jules Ferry et l'avenue du Mas de Sapte. La Société F.D.I. a confirmé la construction très proche des logements prévus.

➤ Fossé de la Résidence « LE PATIO »

Le curage du fossé d'eaux pluviales entre la résidence « LE PATIO » et le terrain BASSAGET a été réalisé ; une clôture sur le parking des écoles face à la résidence « LE PATIO » sera très prochainement installée par les services techniques.

➤ Extérieurs Mairie

Tous les travaux de voirie, avenue de l'Europe, sont quasiment terminés, les enrobés sont en cours de finition, le parking extérieur des Salles Associatives a été réalisé, l'apport de terre végétale et de plantations sera très prochainement effectué.

➤ Rue de la Paix

Les lampadaires seront très prochainement installés sur l'immeuble « Les Trois Domaines » par l'entreprise AMEC SPIE.

➤ Mairie

La mise aux normes du réseau électrique des locaux mairie est en cours de réalisation, suite aux observations du Cabinet VERITAS.

➤ Peintures vestiaires football et pétanque

Les façades dégradées par les taggeurs ont été repeintes par nos services techniques.

➤ Salle Polyvalente

Les peintures du hall d'accueil ainsi que des WC ont été réalisées à la satisfaction générale par nos services techniques.

3) ECOLES « GROUPE SCOLAIRE ALBERT DUBOUT »

➤ Maternelle

Les cloisons intérieures des ateliers et du dortoir seront réalisées pendant les vacances scolaires.

➤ Primaire

Le faîtage du toit sera étanchéifié et le sol des WC handicapés rénové durant les vacances scolaires.

4) ECOLES « GROUPE S DES « GARRIGUES »

La peinture de la classe de Madame la Directrice qui n'a pu être réalisée aux dernières vacances, sera effectuée par nos services techniques pendant les vacances de Noël.

5) SALLES ASSOCIATIVES

Le chauffage en plafond de la salle de musculation ainsi que la salle des arts martiaux pose à nouveau des problèmes de sécurité, dus à son installation dans la laine de verre. Une entreprise spécialisée a été contactée pour nous proposer des solutions sécuritaires afin d'éviter tous risques d'incendie.

6) S.I.A.T.E.O.

Monsieur Alain HUGUES donne un compte rendu de la réunion du S.I.A.T.E.O. sur la programmation des travaux de curage de fossés pour l'année 2009. La liste exhaustive des fossés de la Commune a été transmise à ses services pour chiffrage et ordre de priorité.

SPORTS - ASSOCIATIONS - JEUNESSE

Pierre SEGURA

FESTIVITÉS DE FIN D'ANNEE

Monsieur Pierre SEGURA, Adjoint à la Commission « Sports – Associations – Jeunesse, présente au Conseil Municipal, le programme des festivités de fin d'année :

- Vœux au personnel,
 - Vœux à la population,
- Ainsi que les nombreuses manifestations organisées par les Associations.

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS - Année 2008

➤ Coopérative scolaire de l'Ecole Maternelle :

Mme M-Françoise BA, Adjoint délégué aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que les enfants de l'école maternelle ont participé au festival du cinéma de Baillargues. Des frais ont été réglés directement par la Coopérative scolaire maternelle pour un montant de 280 euros. Elle propose au Conseil Municipal de voter une subvention complémentaire à la Coopérative scolaire pour un montant de 280 euros.

➤ Association Au Plaisir de Lire :

M. Pierre SEGURA, Adjoint délégué aux Associations et Cécile PEREYRON Adjoint délégué à la Culture proposent au Conseil Municipal de voter une subvention complémentaire exceptionnelle de 3500 euros pour l'Association Au Plaisir de Lire pour un achat de livres, CD, DVD pour la Médiathèque.

➤ Association Loisirs et Culture :

Les années précédentes, des Pères Noël bénévoles apportaient des jouets aux enfants le soir de Noël. Cette année l'Association Loisirs et Culture se chargera d'organiser cette tournée auprès des familles qui le désirent. Une subvention de 1000 euros pourrait lui être attribuée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

- . 280 euros à la Coopérative scolaire de l'école maternelle,
- . 3500 euros à l'association Au plaisir de Lire,
- . 1000 euros à l'association Loisir et Culture,

précise que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du BP 2008.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE
LA SÉANCE EST LEVÉE A 23 H 30